

# INDONESIE

---



## Des îles aux Epices à la Papouasie occidentale à bord du Kudanil Explorer

Croisière de l'archipel des Moluques jusqu'à Kaimana,  
en passant par Banda et la Baie du Triton.  
En compagnie de Reto Schläpfer

du jeudi 18 novembre au jeudi 2 décembre 2021



**AU TIGRE VANILLÉ**

CREATION DE VOYAGES

## INTRODUCTION

Voici une croisière qui vous permettra de naviguer entre les Moluques et la Papouasie occidentale, en passant par l'archipel de Banda, la Baie du Triton, et Kaimana.

« On connaît la route de la Soie ou celle des Indes mais on a quelque peu oublié les routes des épices. Certes, elle est historiquement pavée d'embûches et surtout de sang et de larmes. A nos yeux, elle paraît également bien lointaine, dans le temps (XVII<sup>e</sup> siècle) comme dans l'espace (13000 kilomètres). Le chemin très prisé pour parvenir à ces épices exotiques (notamment clous de girofle et noix de muscade) méritait peut-être une bataille mais pas autant de guerres, passées et présentes, car l'histoire si douloureuse de la double conquête – à la fois économique et coloniale – de ce modeste archipel est tout sauf un long fleuve tranquille. Alors qu'en Amérique du Sud à la même époque, le métal jaune et ses promesses justifiaient aux yeux de beaucoup d'Européens le mythe de l'Eldorado, en Insulinde l'or portait le nom d'épices exotiques, rares, précieuses, valant par conséquent leur pesant d'or sur le marché de cette première mondialisation en pleine gestation depuis l'avènement des dites « grandes découvertes ». Grandes surtout car très lucratives.



Les îles indonésiennes sont un peu à l'image des poupées russes : ainsi, si les Moluques représentent un modeste archipel oriental au sein de l'immense archipel indonésien, le minuscule archipel de Banda n'est quant à lui qu'une petite composante de l'archipel des Moluques. En fait, les îles Banda (au nombre de dix mais seules sept îles sont habitées) occupent le sud du district appelé « Moluques Centre » qui se trouve dans la province officiellement dénommée « Moluques » (formant avec la province de « Moluques Nord » l'ensemble de l'archipel des Moluques). La richesse de cet archipel tient en un mot : la muscade. En effet, le muscadier est un arbre indigène, originaire uniquement des îles Banda, d'où les querelles et autres batailles pour en conquérir les précieux fruits qui ressemblent à des abricots mais dont la valeur tout comme la saveur sont autrement plus fortes. » (Texte de Franck Michel).

Et c'est en ces lieux historiques que vous pourrez découvrir ces îles aux épices pendant 3 jours pour visiter la vieille ville de Banda Neira avec ses forts, ses musées et ses bâtiments historiques, pour visiter celles d'Api et son volcan, mais aussi pour explorer ses récifs.



Située au Nord de Flores et au Sud de Seram, la mer de Banda est la plus profonde des nombreuses mers qui composent le magnifique archipel indonésien. Avec des profondeurs qui atteignent plus de 4500m (la profondeur maximale est de 7300m), c'est une immense masse d'eau qui s'étend sur plus de 1000 km d'Est en Ouest, et sur 500 km du Nord au Sud. Bien qu'il existe des chaînes d'îles aux abords de la mer de Banda, elle conserve une caractéristique très "océanique" avec

de vastes étendues d'eau d'un bleu profond. Au sein de la section médiane de la mer de Banda, il n'y a que très peu d'îlots minuscules qui percent la surface depuis les grandes profondeurs.

### Plongée aux îles Banda

Le secteur Banda offre une grande variété de plongées sur des roches volcaniques avec, sur leurs sommets, de grands plateaux de coraux qui tombent en parois verticales garnies d'éponges, de gorgones, de corail fouet. Le sable noir dans le port de Banda est un fond où "vole" de ses ailes bleu électrique le grondin, où nagent nerveusement les pegasus, où se prélassent les nudibranches. Abondent aussi les poissons crapaud, les poissons fantôme, les poissons diables et les rois du crépuscule : les poissons mandarin très nombreux dans les environs du port de Banda Neira.



Enfin, vous atteindrez la Papouasie occidentale avec ses lagons de sable blanc et d'eau turquoise, sa faune marine exceptionnelle et ses paysages de formations karstiques. Diverses activités vous permettront de découvrir la région autour de la Baie du Triton, entre plongée, nage avec les requins-baleine ou encore balade en pirogue à travers la forêt tropicale.

## KUDANIL EXPLORER

Le Kudanil Explorer est un navire d'expédition en acier pouvant accueillir 16 passagers dans 8 cabines spacieuses. 21 membres d'équipage sont à bord pour répondre aux besoins des clients alors qu'ils sillonnent les régions les plus reculées d'Indonésie dans le confort d'un vaisseau de première classe. La structure et la conception du bateau en font l'un des navires de mer les plus sûrs de la région et lui permettent de s'aventurer dans des zones de l'archipel difficilement accessibles.





### ■ **Caractéristiques :**

Type: Expedition Yacht — Ex Safety Standby Vessel

Longueur: 50 m

Largeur: 12.5 m

Moteur: 2 Yanmar ZUT

Vitesse maximale: 14 noeuds

Nombre de passagers: 16 personnes

Membres d'équipage : 21 personnes

### **Equipement de bord :**

DVD et écran plat

WC – douche à eau chaude et froide

Salon - lounge

Jeux de cartes, échecs, livres....

Matériel de pêche et équipement de snorkeling et de plongée

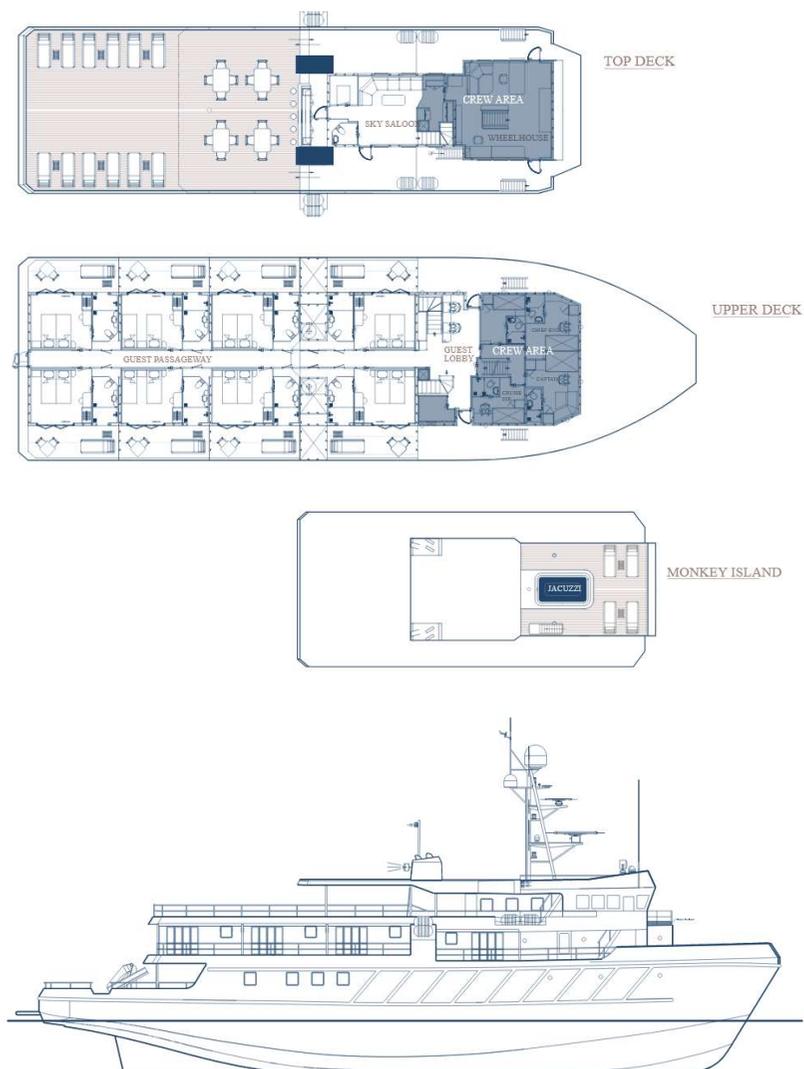
Chaque cabine, spacieuse et très confortable, est équipée d'une terrasse pour vous permettre d'apprécier le paysage.

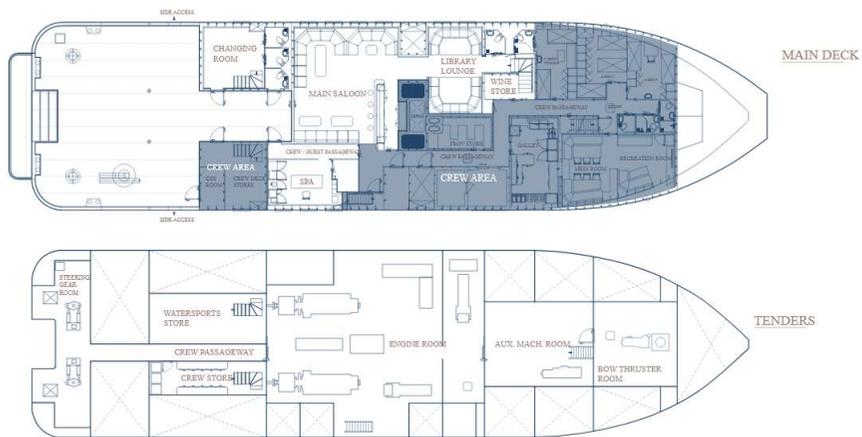


Une bibliothèque et un spa sont également à votre disposition pour vous relaxer.



## PLAN DU BATEAU





## CARTES



## FONDS MARINS



## VOTRE GUIDE

Vous serez accompagnés par Reto Schlaepfer. Né en Suisse, Reto vit en Indonésie depuis 2005. C'est pendant ses études de sociologie et d'anthropologie à l'Université de Bâle, qu'il se passionne par cette région du monde.

Navigateur, manager et instructeur de plongée accompli, Reto a une grande expérience des eaux et de la culture de l'Indonésie ; polyglotte et conteur doué, il sera la clé de rencontres approfondies et éducatives avec les peuples autochtones de l'Indonésie.



## JOUR PAR JOUR

	Date	Itinéraire	Transport	Logement	Repas
1	jeudi 18.11.21	Europe - Jakarta		Nuit dans l'avion	
2	vendredi 19.11.21	Jakarta (arrivée)		Bandara International	
3	samedi 20.11.21	Jakarta - Ambon - Suanggi	vol	Kudanil	BD
4	dimanche 21.11.21	Suanggi - Banda Neira		Kudanil	BLD
5	lundi 22.11.21	Banda Neira		Kudanil	BLD
6	mardi 23.11.21	Banda Neira - Watubela		Kudanil	BLD
7	mercredi 24.11.21	Watubela		Kudanil	BLD
8	jeudi 25.11.21	Kiti-Kiti		Kudanil	BLD
9	vendredi 26.11.21	Namatoe - Baie du Triton		Kudanil	BLD
10	samedi 27.11.21	Baie du Triton		Kudanil	BLD
11	dimanche 28.11.21	Baie du Triton		Kudanil	BLD
12	lundi 29.11.21	Baie du Triton		Kudanil	BLD
13	mardi 30.11.21	Baie du Triton - Kaimana		Kudanil	BLD
14	mercredi 01.12.21	Kaimana - Sorong - Jakarta - Europe	vols	Nuit dans l'avion	B
15	jeudi 02.12.21	Europe (arrivée)			

B = petit déjeuner, L = lunch, D = dîner

## PLAN DES DÉPLACEMENTS

	Date	Transport	Classe	Destination	Horaire
3	samedi 20.11.21	Garuda GA 646	Eco	Jakarta Ambon	09h40 15h20
	mercredi 01.12.21	Garuda GA 683	Eco	Sorong Jakarta	08h25 10h10

# arrivée le lendemain



## PROGRAMME DETAILLE

---

### **Jour 1 : jeudi 18 novembre 2021**

#### **Europe - Jakarta**

Vols à destination de Jakarta.

### **Jour 2 : vendredi 19 novembre 2021**

#### **Jakarta (arrivée)**

Arrivée à Jakarta. A votre arrivée, prenez le shuttle pour votre hôtel. Situé à seulement trois kilomètres de l'aéroport international de Jakarta, le Bandara International Hotel vous promet une expérience de centre de villégiature cinq étoiles exceptionnelle, avec un accueil chaleureux et toutes les commodités d'un hôtel d'aéroport.



Les 220 chambres confortables allient atmosphère internationale et culture indonésienne contemporaine. Elles offrent toutes une merveilleuse vue sur le superbe jardin paysager ou disposent d'un balcon privatif qui jouit d'une vue romantique sur le lac.



Nuit au Bandara International Hotel.

### **Jour 3 : samedi 20 novembre 2021**

#### **Jakarta - Ambon - Suanggi**

Tôt le matin, départ de votre shuttle pour l'aéroport de Jakarta pour prendre votre vol à destination de Ambon.

Embarquement à bord du Kudanil et départ d'Ambon vers midi en direction de votre première escale Nusa Laut, la plus petite île habitée de l'archipel du Bail.



En vous promenant dans le village, les bâtiments coloniaux et les églises vous évoqueront le passé, tandis qu'une sortie snorkeling près des récifs d'Ameth vous ouvrira l'appétit avant de vous diriger vers Suanggi.



Nuit à bord.

#### **Jour 4 : dimanche 21 novembre 2021**

##### **Suanggi - Banda Neira**

Après l'observation des oiseaux de mer de Suanggi, vous naviguerez vers le port de Banda Neira, où vous serez accueillis au coucher du soleil par une flotte de canoës de guerre de kora kora. En route, vous ferez escale à Pulau Ai afin de découvrir des plantations de noix de muscade séculaires ainsi que ses forts. Vous aurez également la possibilité de faire une sortie plongée ou snorkeling.

Mouillage derrière le volcan de Gunung Api.



Nuit à bord.

#### **Jour 5 : lundi 22 novembre 2021**

##### **Banda Neira**

Tôt le matin, montée au sommet du volcan Gunung Api d'où vous pourrez profiter d'une vue spectaculaire sur la chaîne de Banda. Puis, partez explorer le monde sous-marin au pied du volcan, où les coulées de lave ont créé un environnement corallien unique.



Dans l'après-midi, promenade dans l'île de Banda Neira, entre forts et manoirs coloniaux construits par les Européens, église néerlandaise et temple chinois, qui témoignent de siècles d'influences étrangères.



Nuit à bord.

## Jour 6 : mardi 23 novembre 2021

### Banda Neira - Watubela

Votre journée commencera par une balade matinale à travers les plantations d'épices et les villages.

Vers midi, navigation vers l'île Hatta où vous attendront d'incroyables récifs, tortues et espèces pélagiques.



Navigation de nuit jusqu'à Watubela.

Nuit à bord.

## Jour 7 : mercredi 24 novembre 2021

### Watubela

Arrivée à Watubela à l'aube, que vous visiterez lors d'une balade du nord au sud à travers des plantations d'épices, des cocoteraies et une forêt tropicale, avec des points de vue sur l'île et la mer. Depuis le village situé à la pointe sud, vous vous dirigerez vers Kurkap, une île inhabitée bordée d'excellents récifs pour la plongée sous-marine ou le snorkeling.



Le soir, vous lèverez l'ancre pour la Papouasie.

Nuit à bord.

## Jour 8 : jeudi 25 novembre 2021

### Kiti-Kiti

Réveil rafraîchissant devant la cascade Kiti-Kiti, qui dévale les pentes de Kumafa jusqu'à une plage de sable blanc. Balade plus à l'intérieur des terres pour découvrir un lac d'un bleu translucide.



Dans l'après-midi, votre bateau voguera le long de la péninsule inhabitée de Momon, où vous vous arrêterez pour faire de la plongée dans des grottes sous-marines.

Nuit à bord.

## **Jour 9 : vendredi 26 novembre 2021**

### **Namatote- Baie du Triton**

À Namatote, vous rencontrerez des pêcheurs sur leur bagan et, avec leur aide, irez à la recherche des requins-baleines.

Plongée à la pointe sud de Sagin avant de poursuivre vers la baie du Triton, où vous jetterez l'ancre pour la nuit.



Nuit à bord.

## **Jours 10 - 12 :**

**samedi 27 au lundi 29 novembre 2021**

### **Baie du Triton**

Au cours de quatre mouillages, diverses activités vous permettront de découvrir la baie; le wakeboard, le ski nautique, le paddle, le canoë-kayak, le trekking en forêt ou encore la plongée juste à l'extérieur de la baie.



Vous ferez également des promenades en zodiac à travers un dédale de formations karstiques, tout en vous arrêtant sur des plages paradisiaques pour nager.

Enfin, il vous sera proposé une excursion sur de longues pirogues locales pour remonter la rivière, traverser la mangrove et la forêt tropicale à la découverte des lacs d'eau salée, observer les oiseaux et côtoyer des villages.



En début de soirée, apéritifs sur la plage.

Nuit à bord.

**Jour 13 : mardi 30 novembre 2021**  
**Baie du Triton - Kaimana**



Dans la soirée, retour à Kaimana, prêts à partir le lendemain.

Nuit à bord.

**Jour 14 : mercredi 1 décembre 2021**  
**Kaimana - Jakarta**

Après le petit déjeuner, transfert à l'aéroport de Kaimana pour un retour sur Jakarta via Sorong.

**Jour 15 : jeudi 2 décembre 2021**  
**Jakarta – Europe**

Vol international pour l'Europe.

*Lors d'un voyage d'exploration, quelques modifications peuvent intervenir. Nous nous réservons le droit de d'adapter l'itinéraire en fonction des conditions locales et des centres d'intérêt.*

## PRIX ET PRESTATIONS

---

**Prix par personne**

**CHF 16'500.-**

Sur la base de 12 participants minimum, 2 personnes par cabine

**Prestations incluses**

- Les vols internes Jakarta – Ambon, Sorong – Jakarta en classe économique
- La croisière de 11 nuits en pension complète à bord du Kudanil Explorer, plongées et activités incluses
- Les repas tels que mentionnés (B: petit déjeuner ; L : déjeuner ; D : dîner)
- Un guide naturaliste francophone
- Toutes les visites et excursion mentionnées dans votre programme, y compris les droits d'entrée pour les sites et musées
- Une documentation de voyage

**Non compris**

- Les vols internationaux pour et de Jakarta (sur demande, nous pouvons proposer les vols qui conviennent)
- Les visas / taxes d'aéroport
- Les boissons alcoolisées à bord
- Les repas non mentionnés
- Les pourboires
- Les dépenses personnelles
- L'assurance annulation & assistance obligatoire
- La majoration de 3% en cas de paiement par carte de crédit

## PARTEZ BIEN ASSURES !

Avant d'entreprendre un voyage, il est important d'être bien assuré.

Nous vous rappelons qu'à l'inscription à l'un de nos voyages :

- Il est obligatoire d'être au bénéfice d'une **assurance voyage annulation-assistance**
- Il est facultatif mais fortement recommandé d'être au bénéfice d'une **assurance maladie complémentaire**

Le Covid-19 est à présent considéré par les principales assurances comme une maladie et couvrent ce risque, sauf lorsque le pays de séjour figure sur la liste des destinations non recommandées par l'OSFP ou le DFAE.

En revanche, il est important de noter que la plupart des assurances ne couvrent généralement pas le risque de mise en quarantaine au retour d'un voyage (cas des pays figurant sur la liste OFSP « Quarantaine obligatoire pour les voyageurs entrant en Suisse »). Nous ne saurions être tenus responsables des frais occasionnés par une éventuelle quarantaine.

Nous vous recommandons de vérifier auprès de vos assurances l'étendue de votre couverture (événements couverts / non couverts).



## CONDITIONS GENERALES

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé (ci-après ATV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et ATV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par ATV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

### 1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et ATV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à ATV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquittement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat

Veillez noter que le contrat avec ATV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont

applicables. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, ATV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/tratra/travel.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique ([www.safetravel.ch](http://www.safetravel.ch)).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par ATV.

### 2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Nous nous réservons le droit de modifier l'acompte en fonction des conditions particulières du voyage. Si ATV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, ATV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, ATV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, ATV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

### 3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à ATV. La réception de votre déclaration auprès d'ATV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte
- 60 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

**3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client** au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.6 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part d'ATV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

3.7 En particulier, le plan de vol de votre voyage doit être effectué dans son intégralité et dans l'ordre indiqué sur vos billets d'avion.

Un manquement à l'un des tronçons est considéré comme "no show" et peut faire l'objet de pénalités / réajustements tarifaires a posteriori de la part des compagnies aériennes, que nous devons vous facturer.

#### 4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage.

ATV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des

justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV. ATV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

#### 5. Modifications de prix et de programme par ATV

5.1 ATV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 ATV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 ATV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. ATV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

ATV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours

après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, des changements imprévus (logement, moyen de transport, excursions, ...) peuvent intervenir. Dans ce cas, ATV s'efforcera de trouver un remplacement équivalent. ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans nos prestations.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 Lors du voyage, si une partie importante du voyage est annulée ou si vous refusez, pour des raisons majeures, les modifications de programme proposées pour pallier à cette suppression, ATV vous aidera à organiser votre rapatriement.

Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.7 Lors du voyage, si votre programme doit être modifié, transformé ou interrompu, pour des motifs impérieux (force majeure, guerre, épidémies, catastrophes naturelles, grèves...), ATV ne sera en aucun cas tenu pour responsable et vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement de notre part.

ATV fera tout son possible pour trouver une solution de remplacement équivalente, ceci sans garantie.

5.8 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

#### 6. Annulation du voyage par ATV

6.1 ATV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage pour sauvegarder votre sécurité ou pour d'autres motifs impérieux (force majeure, guerre, épidémies, catastrophes naturelles, grèves...).

Dans ce cas, ATV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. ATV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant

le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

#### 7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 ATV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter ATV.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, ATV vous en avertira au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays ATV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

#### 8. Réclamations de votre part

8.1 ATV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à ATV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à tout remboursement.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de

trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et ATV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage

Etzelstrasse 42  
Case Postale  
8038 Zurich  
T +41 44 485 45 35  
info@ombudsman-touristik.ch  
www.ombudsman-touristik.ch

## 9. Responsabilité d'ATV

9.1 Nous nous engageons à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales. Nous vous indemniserons de la valeur des prestations convenues qui n'ont pas été exécutées ou si une prestation de remplacement de qualité équivalente n'a pas pu vous être offerte.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, ATV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3. ATV n'assume aucune responsabilité envers vous :

- en cas de modifications de programme dues à des retards de vol, grèves, troubles sociaux, ou situation de guerre.

- lorsque l'exécution imparfaite du contrat est imputable à des manquements de votre part avant ou durant le voyage, à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat, à un cas de force majeure ou à un événement qu'ATV, malgré toute la diligence requise, ne pouvaient pas prévoir et/ou contre lesquels il ne pouvait rien.

Dans ce cas, toute obligation à dommages-intérêts d'ATV est exclue.

9.4. Lors de dommages aux personnes, décès, blessures corporelles, ... imputables à la non-exécution ou à une exécution incomplète du contrat, notre responsabilité est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations

de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5. La responsabilité d'ATV est limitée au montant du prix du voyage au maximum pour les dommages matériels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence grave ou qu'il résulte d'un cas de force majeure.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des manifestations, à des programmes pouvant présenter des dangers (altitude, climat, passages difficiles, traversées de mers ou de rivières, ...) ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assument seules les risques.

9.7. Nous vous remercions expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur, argent, bijoux, équipements photo et vidéo, ...

Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre.

Notre responsabilité ne peut être engagée en cas de vol, perte, dommage, ...

## 10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).

A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

## 11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et ATV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre ATV.

La présente rédaction a été achevée en janvier 2012 et révisée en octobre 2018

---

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive, CH - 1204 Genève

## PROTECTION DES DONNÉES

### 1. Collecte d'informations

«Au Tigre Vanillé Sàrl» (ci-après ATV) considère la protection de la vie privée et des données personnelles comme un droit fondamental et primordial. ATV respecte les dispositions de la loi Suisse ainsi que celle de l'Union Européenne (GRPD) sur la protection des données pour l'acquisition et l'utilisation des données personnelles. En réservant un voyage, en plus des coordonnées personnelles, les informations suivantes peuvent également être enregistrées : date du voyage, itinéraire/destination, compagnie aérienne, hôtel, prix, vos préférences, n° d'adhérent dans les programmes de fidélisation, les données figurant dans votre passeport. Ceci est également valable pour les membres de votre famille ou autres personnes figurant sur votre bulletin d'inscription. Dans des cas particuliers (p. ex. en cas d'accident durant le voyage, etc.) ou en cas de réclamations, d'autres informations peuvent être collectées et enregistrées.

### 2. Transmission à des tiers

Vos données peuvent être transmises à des tiers dans le respect des dispositions légales de protection des données. Ces tiers traitent ces informations pour le compte d'ATV. À cette fin, les données peuvent être transférées à l'étranger. Ces données sont traitées en toute confidentialité et ne sont pas transmises à d'autres tiers sauf pour des exigences légales, notamment demande des autorités compétentes, ou pour préserver ou imposer les intérêts d'ATV.

### 3. Utilisation des données

Les données collectées sont traitées en toute bonne foi et servent en premier lieu à élaborer une offre dans le cadre de votre demande (voyage) en cours. Par la suite, ATV est susceptible de vous soumettre des invitations et des informations qui peuvent s'avérer intéressantes pour vous. ATV est en droit de mettre à jour vos coordonnées.

### 4. Informations personnelles dignes de protection

Il peut aussi arriver qu'ATV dispose de données considérées par la législation suisse comme «des informations personnelles dignes de protection», par exemple si le menu commandé dans l'avion permet de deviner votre confession, si nous devons connaître un handicap pour la planification et l'organisation de votre voyage ou si notre représentant sur place devait vous apporter son soutien pour des problèmes de santé. Ces «informations personnelles dignes de protection» ne sont traitées par ATV qu'à des fins de gestion du dossier, toute autre exploitation étant proscrite. Avec votre réservation, vous autorisez expressément ATV à se servir de ces données dites «dignes de protection» pour le traitement de votre dossier.

### 5. Spécial voyage en avion

Sur demande des autorités de certains pays, il se peut que des données spécifiques doivent être transmises aux autorités compétentes pour des raisons de sécurité ou de formalités d'entrée dans le pays. Vous autorisez ATV, ou la compagnie aérienne concernée, à transmettre les données dites «Passenger Name Record (PNR)» à ces autorités dans la mesure où elles sont disponibles. Elles contiennent notamment des informations telles que nom exact, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone, infos concernant la personne accompagnatrice, date de la réservation/de l'émission du billet et période de voyage prévue, infos relatives au paiement, statut du voyage et itinéraire, numéro Frequent-Flyer, infos sur les bagages, toutes les modifications PNR antérieures, etc. Nous portons à votre attention que ces données peuvent être transmises à des pays où le niveau de la protection des données n'est pas comparable à celui répondant à la législation suisse.

## 6. Vos droits

### 6.1 Droit d'accès

Vous avez le droit, à tout moment, de demander le libre accès à vos données personnelles lorsque nous les traitons. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier quelles sont les données personnelles que nous traitons à votre sujet et que nous les utilisons, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

### 6.2 Droit de rectification

Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles incorrectes ou incomplètes et d'être informé de leur correction. Dans ce cas, nous informons les destinataires des données concernées des ajustements effectués, à moins que cela ne soit impossible ou n'engage des moyens disproportionnés.

### 6.3 Droit de suppression

Vous avez le droit de faire effacer vos données personnelles tant que ce n'est pas contraire à d'autres dispositions légales.

### 6.4 Droit de restriction

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint.

### 6.5 Droit de portabilité

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir une copie des données que vous nous avez transmises dans un format structuré et courant.

#### **6.7 Droit de recours**

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente contre la manière dont vos données personnelles sont traitées.

#### **6.8 Droit de rétraction**

En principe, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment. Toutefois, les activités de traitement fondées sur votre consentement dans le passé ne deviendront pas illégales à la suite de votre rétraction.

Vous pouvez exercer vos droits en tout temps en contactant notre responsable de la protection des données personnelles :

**DPO**  
**Au Tigre Vanillé Sàrl**  
**8 rue de Rive**  
**CH-1204 Genève, Suisse**  
Email : [dpo@vanillatiger.ch](mailto:dpo@vanillatiger.ch)

La présente rédaction a été achevée en mai 2018

---

**AU TIGRE VANILLÉ Sàrl**

---

8, rue de Rive  
CH - 1204 Genève